

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 29 avril 2015

P R O C E S - V E R B A L

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Jozef DE MEY
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN
Scrutateurs: Monsieur Christian JAMMAERS
Monsieur Lucien BAVRE

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 à 7, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 5 à 7 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 2 avril 2015 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 5 à 6 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix et de quatre cinquièmes des voix
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 28 mars 2015, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 27 mars 2015 du Moniteur Belge et du 28 mars 2015 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Bp

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 85.234.758 actions, soit 36,90 % sur un total de 230.996.192 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

2. Rapport Annuel et Comptes, Dividende et Décharge de Responsabilité

2.1 Rapport annuel et Comptes annuels

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2014.

2.2 Dividende

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2014 d'EUR 1,55 par action ageas SA/NV, payable à partir du 8 mai 2015.

2.3 Décharge

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2014.

3. Corporate Governance

3.2 Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2014 est repris dans la section « Déclarations de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2014.

4. Nominations et renouvellement de mandats

Conseil d'Administration

Nominations

En 2014, une nouvelle loi a été promulguée imposant aux compagnies d'assurances de mettre sur pied un comité exécutif composé exclusivement de membres du Conseil d'administration.

4.1 Proposition de nommer Monsieur Christophe Boizard, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Christophe Boizard.



- 4.2 Proposition de nommer Monsieur Filip Coremans, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Filip Coremans.

Renouvellement de mandats

- 4.3 Proposition de renommer Monsieur Jozef De Mey, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. Monsieur Jozef De Mey se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Jozef De Mey.
- 4.4 Proposition de renommer Monsieur Guy de Selliers de Moranville, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. Monsieur Guy de Selliers de Moranville se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Guy de Selliers de Moranville.
- 4.5 Proposition de renommer Monsieur Lionel Perl, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. Monsieur Lionel Perl se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Lionel Perl.
- 4.6 Proposition de renommer Monsieur Jan Zegering Hadders, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2019. Monsieur Jan Zegering Hadders se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article. La Banque Nationale de Belgique a réitéré son avis positif sur la compétence et l'intégrité professionnelle de Monsieur Jan Zegering Hadders.

Commissaire

- 4.7 Proposition, sur recommandation de l'Audit Committee, de renouveler le mandat de commissaire de la société KPMG – Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL (KPMG) pour une durée de trois ans couvrant les exercices 2015, 2016 et 2017 et de fixer les émoluments à un montant annuel de EUR 590.000.
La société KPMG sera représentée par Monsieur Karel Tanghe.



Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

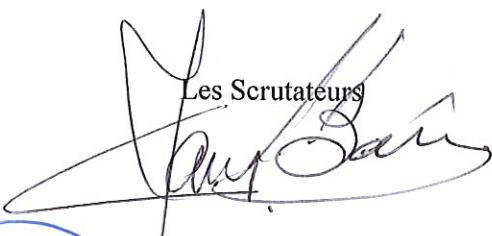
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40 heures .

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Le Secrétaire

A blue ink signature of the word "Domm" followed by a large, stylized blue ink oval.

Les Scrutateurs

A black ink signature of the words "Les Scrutateurs" followed by a stylized black ink signature of "Guy Sain".

Le Président

A black ink signature of the word "Jouanny".

Pourcentage d'actions représentées : 36,90%

Agenda		Pour en %
2.	Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge	
2.1.3	Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2014	99,93%
2.2.2	Dividende brut relatif à l'exercice 2014 de EUR 1,55 par action ageas SA/NV	99,92%
2.3.1	Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014	99,76%
2.3.2	Décharge au commissaire pour l'exercice 2014	99,38%
3.	Corporate Governance	
3.2	Rapport de rémunération	98%
4.	Nominations et renouvellement de mandats	
4.1	Nomination de Monsieur Christophe Boizard	99,73%
4.2	Nomination de Monsieur Filip Coremans	99,76%
4.3	Renouvellement mandat de Jozef De Mey	99,02%
4.4	Renouvellement mandat de Guy de Selliers de Moranville	97,61%
4.5	Renouvellement mandat de Lionel Perl	99,72%
4.6	Renouvellement mandat de Jan Zegering Hadders	99,73%
4.7	Renouvellement mandat du commissaire (KPMG)	99,92%